

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG-CLIMAT DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT DES ASSUREURS

LE BAROMÈTRE



3^E ÉDITION
2019

INTRODUCTION

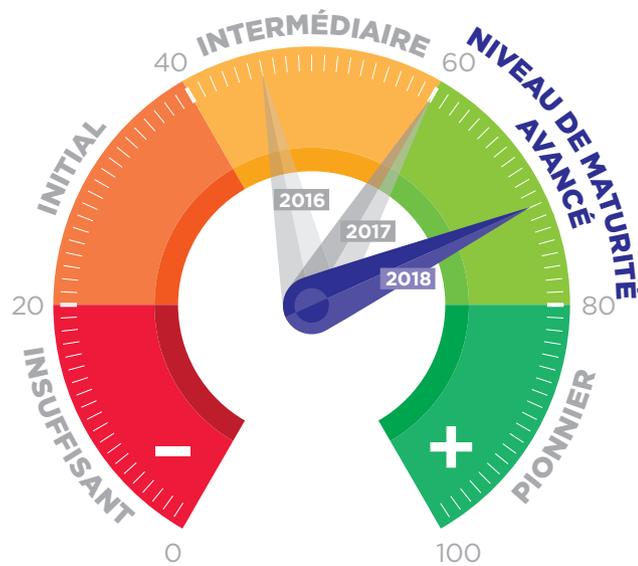
Le présent baromètre mesure la maturité de la démarche d'investisseur responsable des assureurs concernant l'intégration, dans leurs stratégies d'investissement, de critères environnementaux, sociaux, de gouvernance (ESG) et climat. Le niveau de maturité est évalué au regard des exigences de l'article 173 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et des attentes des parties prenantes.

Ce suivi s'inscrit dans le cadre des travaux communs menés au sein de la FFA par le Comité des Investissements et la Commission développement durable pour dynamiser la démarche d'investisseur responsable des assureurs et partager les bonnes pratiques autour de la finance durable.

Cette troisième édition présente la situation en 2018. L'enquête a été menée dans le courant de l'été 2019 auprès de 21 assureurs représentant 1794 milliards d'euros d'actifs gérés soit 87% du total des actifs gérés pour le fonds général et 324 milliards d'euros d'unités de compte soit 93% des placements des contrats unité de compte des assureurs.

La méthodologie de ce baromètre sera revue pour le prochain exercice afin d'aligner les exigences et les niveaux de maturité avec les évolutions des pratiques.

Pour cette troisième édition, le score de la profession s'élève à **72/100**



Ce résultat, en hausse de 12 points par rapport à 2017 et de 26 points par rapport à 2016 témoigne de la mobilisation croissante des assureurs sur les enjeux ESG et climat. Si l'amélioration concernant l'intégration des critères ESG reste modeste (+2 points par rapport à 2017), les autres piliers progressent nettement.



GOVERNANCE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

L'appropriation des enjeux ESG et climat par la gouvernance des entreprises continue de progresser, avec une validation de la politique au plus haut niveau de gouvernance et des instances de pilotage dédiées. Cette appropriation est facilitée par les formations et sensibilisations mises en place auprès des organes de gouvernance et des directions métiers.



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉMETTEURS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

Les assureurs se mobilisent pour influencer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent, notamment dans le cadre d'initiatives collectives d'engagement. Ils sont de plus en plus exigeants vis-à-vis des politiques ESG des sociétés de gestion qui gèrent leurs actifs.



PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

Ce pilier demeure relativement stable entre 2017 et 2018. Les méthodes d'analyse sont déjà matures et les efforts se tournent désormais vers l'intégration de ces critères ESG dans l'ensemble des processus de gestion.



PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS CLIMAT DANS LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

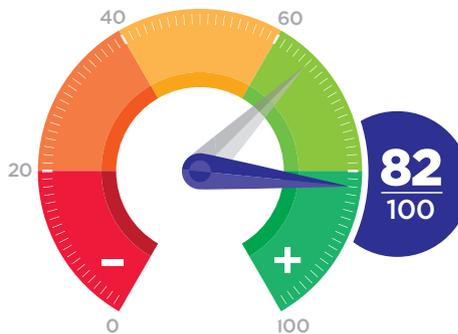
Depuis 2016, ce pilier a progressé de 27 points passant d'un niveau de maturité initial à un niveau avancé. Les rapports ESG (« article 173 ») ont permis de tester plusieurs méthodologies d'analyse, élargissant progressivement le périmètre des actifs couverts par ces évaluations. Le prochain défi est la prise en compte de ces enjeux dans les décisions d'investissements, ce qui nécessite un dialogue avec les entreprises autour de leur stratégie climat et un renforcement des méthodologies d'analyse des portefeuilles pour en faire de véritables outils d'aide à la décision.



TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE CLIENT

Meilleure progression en 2018, les améliorations constatées sont fortement liées par la mise en place de formations auprès des réseaux de distribution autour des offres d'épargne responsable. Des progrès pourraient être faits grâce à une communication pédagogique plus importante et plus régulière directement auprès des clients.

GOUVERNANCE



GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

POLITIQUE ESG-CLIMAT



des entreprises du panel ont fait valider leur politique ESG et/ou climat par le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'entreprise.



des entreprises publient leurs engagements ESG-climat en externe.



des entreprises ont un comité ou une instance de gouvernance dédiée aux sujets ESG et/ou climat.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES



La cartographie des risques de l'entreprise inclut une revue complète des risques ESG-Climat pour 57% des entreprises.

FORMATION



des entreprises ont mis en œuvre des actions de formation aux enjeux ESG et Climat **auprès d'au moins une instance de gouvernance**, au cours des 3 dernières années.



des entreprises ont mis en œuvre des actions de formation aux enjeux ESG et Climat **auprès des directions métiers**, au cours des 3 dernières années.



LES POINTS D'APPUI



♦ La gouvernance des enjeux ESG et climat est en net progrès. L'ensemble des entreprises du panel a désormais fait valider sa politique ESG et/ou sa politique climat par le conseil d'administration ou le comité exécutif de l'entreprise et la quasi-totalité dispose d'une instance de gouvernance dédiée sur ces enjeux.

LES AXES DE PROGRÈS



♦ La prise en compte des risques ESG et climat dans les cartographies des risques d'entreprise est en progrès mais demeure insuffisante. Les sensibilisations et formations des directions métiers, notamment de la fonction risques, et la constante progression des méthodologies d'analyse devraient y remédier dans les années à venir.

ENGAGEMENT



ENGAGEMENT ENVERS LES ÉMETTEURS ET LES SOCIÉTÉS DE GESTION

ENGAGEMENT ENVERS LES ENTREPRISES



des entreprises pratiquent l'engagement actionnarial sur des sujets ESG ou climat.

EXCLUSION - DESINVESTISSEMENT



des entreprises ont adopté une politique d'exclusion relative au charbon.



des entreprises ont adopté une politique d'exclusion relative au tabac.

ENGAGEMENT ENVERS LES SOCIÉTÉS DE GESTION



90% des entreprises intègrent systématiquement des critères ESG et/ou Climat dans les exigences **des mandats ou fonds dédiés** et 71% dans **la sélection des fonds ouverts**.



LES POINTS D'APPUI



◆ Fin 2017, les assureurs membres de la FFA avaient fait part de leur volonté de ne plus investir dans les entreprises qui ne renonceraient pas à leur plan de développement de nouvelles centrales à charbon. La FFA avait également appelé ses membres à formaliser une stratégie charbon. Les principaux acteurs, représentant plus de 90% des actifs gérés, ont désormais adopté une stratégie d'investissement relative au charbon.

◆ L'engagement pour influencer les pratiques environnementales et sociales des entreprises demeure important. L'engagement collectif en particulier se consolide: il est pratiqué par 43% des entreprises représentant 54% des actifs du panel, notamment via les initiatives menées par la coalition *Climate Action 100+* et les *Principles for Responsible Investment*.

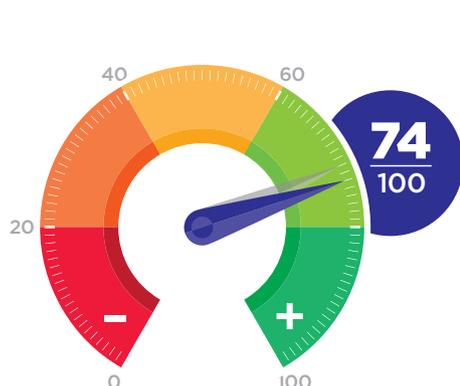
LES AXES DE PROGRÈS



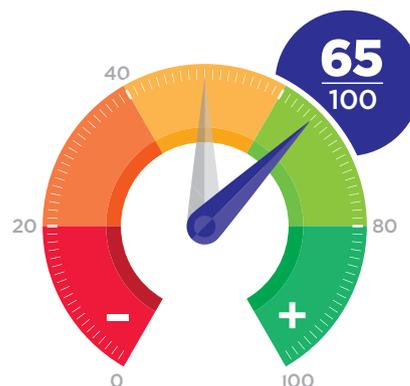
◆ La prise en compte de critères ESG et/ou climat dans la sélection des fonds ouverts, bien qu'en progrès, pourrait encore se renforcer, par exemple en définissant des critères précis de due-diligence ESG afin d'évaluer les pratiques de la société de gestion.



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG ET CLIMAT



INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG



INTÉGRATION DES CRITÈRES CLIMAT

CRITÈRES CLIMAT



des actifs couverts par une **analyse climat**, soit **1515 milliards d'euros**.



des actifs couverts par une analyse d'**empreinte carbone**, soit **1490 milliards d'euros**.



La moitié des entreprises indiquent que les analyses climat réalisées ont un **impact sur la décision d'investissement**.

ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE AVEC UNE TRAJECTOIRE 2°C



des assureurs ont modélisé l'alignement d'une partie de leur portefeuille avec un scénario 2°C.

ANALYSE DES RISQUES PHYSIQUES



réalisent une analyse des risques physiques sur au moins une partie de leur portefeuille.

ANALYSE DES RISQUES DE TRANSITION



réalisent une analyse des risques de transition sur au moins une partie de leur portefeuille. Parmi eux, 43% se limitent à une évaluation qualitative des risques, 29% calculent un score de risque et 29% évaluent l'impact financier potentiel (pertes ou gains) associé à ces risques.

LES POINTS D'APPUI

Les travaux individuels et collectifs menés par les assureurs pour partager, fiabiliser et harmoniser les méthodologies d'analyse des risques climat se poursuivent.

LES AXES DE PROGRÈS

Les assureurs ne sont pas encore tous en mesure d'arbitrer leurs décisions d'investissement en tenant compte des analyses de risques climat réalisées. Certaines méthodologies donnent un éclairage sur les risques du portefeuille mais sans permettre d'identifier les entreprises dont le modèle d'affaires est aligné avec une trajectoire de réchauffement climatique limité à 2°C. Par ailleurs, les processus de gouvernance adéquats doivent être mis en place chez certains acteurs pour tenir compte des critères climat comme c'est le cas pour les critères ESG.

CRITÈRES ESG



des actions et obligations sont couvertes par une analyse ESG, soit **1705 milliards d'euros**.



des entreprises du panel appliquent une démarche d'intégration ESG à l'ensemble des processus de gestion.

LES POINTS D'APPUI



Le taux de couverture des analyses ESG continue de progresser avec plus de 80% des actions et obligations désormais couvertes. Celles-ci ne sont plus uniquement cantonnées aux fonds ISR mais s'appliquent dans le cadre d'une démarche d'intégration globale. Les assureurs s'approprient par ailleurs fortement la démarche et ne se reposent pas uniquement sur les analyses des sociétés de gestion de portefeuille puisqu'ils sont 71% à avoir développé une méthodologie interne d'analyse ESG.

INVESTISSEMENTS VERTS¹

2017 **49** Milliards d'euros
2018 **61** Milliards d'euros
d'investissements verts

33 milliards en immobilier vert
18 milliards en green bonds
6 milliards en infrastructures vertes
4 milliards dans des fonds thématiques environnementaux

ASSURANCE-VIE RESPONSABLE, VERTE ET SOLIDAIRE¹

LABEL ISR
2017 **5,2** Milliards d'euros
2018 **5,4** Milliards d'euros
UC labellisées ISR

LABEL VERT
2017 **364** Millions d'euros
2018 **540** Millions d'euros
UC labellisées GreenFin (ex label TEEC)

LABEL SOLIDAIRE
2018 **270** Millions d'euros
UC labellisées Finansol

AUTRES LABELS EUROPÉENS
2018 **1,7** Milliards d'euros
UC bénéficiant d'un autre label ESG ou Climat (label LuxFlag essentiellement)

LES POINTS D'APPUI



Conformément à leur engagement pris fin 2017, tous les assureurs du panel ont référencé au moins un fonds labellisé ISR dans leur offre de contrats d'assurance-vie multisupports.

La progression des encours des unités de compte (UC) labellisées semble modeste par rapport à 2017 parce qu'elle pâtit des effets liés à la variation des marchés financiers qui ont

clôturé avec une baisse de 13% fin 2018². Les encours ont pourtant légèrement progressé.

Entre 2017 et 2018, l'offre s'est étoffée puisque le nombre de fonds référencés dans les unités de compte est en hausse de 146% pour les fonds ISR (579 fonds labellisés ISR référencé en UC fin 2018 contre 235 fin 2017), de 169% pour les fonds GREENFIN (ex label TEEC) (35 fonds référencés fin 2018 contre 13 en 2017) et de 48% pour les fonds labellisés FINANSOL (43 fonds référencés en 2018 contre 29 en 2017)³.

LES AXES DE PROGRÈS



L'offre de fonds labellisée GreenFin ou Finansol reste toutefois limitée à ce jour. Peu de fonds sont labellisés GreenFin⁴ et parmi eux, environ

la moitié n'ont pas la liquidité suffisante pour être proposés à des investisseurs particuliers. L'offre verte et solidaire en unités de compte reste à renforcer. La promotion de ces produits progressera au fur et à mesure que les acteurs sensibiliseront leurs réseaux de distribution.

¹ Montants extrapolés au marché sur la base des réponses des 21 entreprises du panel — ² Baisse de 13% pour l'indice élargi Stoxx 600 à fin 2018 par rapport à fin 2017 — ³ A noter qu'un même fonds peut constituer plusieurs UC s'il est commercialisé par plusieurs assureurs — ⁴ 34 fonds labellisés GreenFin vs 262 fonds labellisés ISR en octobre 2019

TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ CLIENT



TRANSPARENCE ET LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE CLIENT

TRANSPARENCE



des entreprises du panel publient un rapport dédié pour répondre aux exigences de l'article 173.



des entreprises relaient ces informations dans leur communication RSE.

COMMUNICATION DIRECTE AUPRÈS DES CLIENTS



des entreprises utilisent la communication directe auprès des souscripteurs.



des entreprises ont entamé une formation des réseaux de distribution.



LES POINTS D'APPUI



Les assureurs ne se limitent plus à rendre compte de leur stratégie d'investissement responsable dans des rapports ad hoc. Désormais, plus de la moitié des assureurs ont entamé une formation des réseaux de distribution pour présenter et promouvoir les offres d'épargne responsable auprès des clients.

LES AXES DE PROGRÈS



La communication régulière directe (lettre d'informations mensuelles, documentation pédagogique dédiée, etc.) est déployée par 33% des assureurs. Cette dynamique devrait s'accélérer grâce à la loi PACTE qui exige dorénavant un reporting renforcé.

Au-delà des initiatives individuelles, les assureurs poursuivent leurs travaux communs pour promouvoir les offres d'investissement socialement responsable, vertes et solidaires et délivrer des messages pédagogiques au client, par exemple via le guide « Épargner responsable grâce à mon assurance vie, c'est possible! ».

MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de l'étude a évolué entre 2017 et 2018. Les résultats présentés dans cette troisième édition, réalisée en partenariat avec Novethic, portent sur les réponses consolidées de 21 entreprises représentant 88 % du montant total des actifs gérés par les entreprises d'assurance françaises à fin 2018 (taux de couverture fonds général: 87 % / taux de couverture des unités de compte: 93%).

Entreprises du panel en 2018: AG2R La Mondiale, Allianz France, Assurances du Crédit Mutuel, AXA France, AVIVA France, BNP Paribas CARDIF, Crédit Agricole Assurances, CNP Assurances, COVEA, Generali, Groupama, HSBC Assurances vie, MACIF, MACSF, MAIF, Natixis Assurances, SCOR SE, groupe SMA, Sogecap, Suravenir, SwissLife France.

Les assureurs ont répondu sur la situation de leurs entités françaises au 31.12.2018.

Les pourcentages communiqués représentent le panel des entreprises ayant participé à l'enquête. En revanche, les montants relatifs aux investissements verts et aux unités de compte labellisées ISR, vertes ou solidaires communiqués p.9 portent sur l'ensemble du marché: ils ont été estimés sur la base des réponses de ces 21 entreprises.

L'enquête a été conduite dans le courant de l'été 2019. Les données relatives aux nombres de fonds référencés dans les unités de compte sont issues d'une enquête menée par la FFA auprès des assureurs en mars 2019 sur leurs unités de compte labellisées à fin 2018.

PONDÉRATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La notation du baromètre est issue d'une trentaine de questions regroupées au sein des 5 axes suivant:

- 1. Gouvernance:** 30 points
- 2. Intégration des critères ESG:** 20 points
- 3. Intégration des critères Climat:** 30 points
- 4. Engagement:** 10 points
- 5. Transparence et lisibilité:** 10 points

Compte-tenu des exigences plus récentes pour l'intégration des critères climat, la pondération est plus importante sur cet axe afin d'inciter à progresser rapidement. La pondération des différents axes

pourra être modifiée dans le cadre de la révision du baromètre prévue en 2020.

La notation consolidée des axes « Intégration des critères ESG » et « Intégration des critères Climat » est pondérée de la taille des actifs tandis que les autres axes sont consolidés de manière équilibrée.

RETRAITEMENT DE CERTAINES DONNÉES 2017

Certaines données communiquées dans le précédent baromètre ont été retraitées.

Le volume total d'unités de compte labellisées en 2017 avait été estimé à 8 milliards d'euros. L'extrapolation avait été effectuée à partir des données reportées par les entreprises du panel, au prorata du montant total des actifs. Il a semblé plus fiable de réaliser l'extrapolation marché en se basant sur le montant des unités de compte représenté par le panel. Selon cette méthode, également appliquée sur les données 2018, le montant total d'unités de compte labellisées en 2017 s'élève à 7 milliards d'euros au lieu de 8.

Les données relatives à la formation dans le pilier gouvernance ont également été retraitées. En effet, les pourcentages communiqués sur l'année 2017 tenaient compte des formations prévues et pas uniquement des formations réalisées. Seules 30% des entreprises avaient effectivement mis en œuvre des formations auprès d'une instance de gouvernance et des directions métiers à fin 2017.

QUESTIONS ET DÉFINITIONS

La définition des investissements verts retenue dans l'enquête en 2018 comprend l'ensemble des actifs dédiés aux thématiques environnementales entendu comme:

- les investissements dans des fonds thématiques environnementaux (dont fonds de green bonds, fonds d'actions cotés y compris fonds low-carbon et fonds de private equity),
- les investissements dans des infrastructures vertes,
- les investissements directs en green bonds,
- l'immobilier vert (selon la définition retenue par chaque assureur, en général immobilier bénéficiant de certifications environnementales).

Le questionnaire est disponible sur demande auprès de la FFA.

Contact

—o—

Pauline Becquey-Helary,
Développement Durable
p.becquey-helary@ffa-assurance.fr

Aurore Gauffre,
Investissements
a.gauffre@ffa-assurance.fr



26, boulevard Haussmann
75311 Paris Cedex 09

Rue Montoyer 51
1000 Bruxelles

ffa-assurance.fr

 [@FFA_assurance](https://twitter.com/FFA_assurance)